



5 mars 2021

(21-1850)

Page: 1/7

Comité de la facilitation des échanges

Original: français

**NOTIFICATION DES ARRANGEMENTS ET DES PROGRÈS CONCERNANT
LA FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'UN SOUTIEN
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES
DISPOSITIONS RELEVANT DE LA CATÉGORIE C**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BURUNDI

La communication ci-après, datée du 22 février 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Burundi.

Le Burundi notifie des renseignements sur les arrangements conclus et les progrès accomplis concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités pour les dispositions ci-après relevant de la catégorie C, ainsi qu'il est prévu à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1.1	Publication	C	31 décembre 2023	31 décembre 2026
Donateurs: Union Européenne, CCI, COMESA À déterminer pour certains autres besoins en rapport avec la publication.				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités: Toutes les lois votées sont publiées sur le site du Gouvernement. Le pays publie régulièrement les informations sur le site de l'OBR, celui du Ministère de la justice et le Ministère ayant le commerce dans ses attributions. L'information est publiée aussi de façon non discriminatoire. Un portail d'information commerciale est en cours de mise en place dans le cadre du projet régional EU-EAC-MarkUp financé par l'Union européenne et la mise en œuvre de ce projet est confiée à la CCI.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants: <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un cadre légal et organisationnel pour la supervision de l'entretien de l'information- Mettre en place un bureau unique chargé de collecter, centraliser et diffuser les informations en rapport avec le commerce- Formation du personnel du dit bureau dans le domaine de l'information et de la communication- Traduction des textes de lois publiées en Kirundi, Français et en Anglais				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1.2	Renseignements disponibles sur internet	C	31 décembre 2023	31 décembre 2028
Donateurs : CNUCED, TMEA, Banque mondiale				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Les informations commerciales sont publiées sur le site internet des Ministères sectoriels, de l'Office Burundais des Recettes (OBR) et de l'Agence Burundais des Investissements (API).				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
- Recruter un consultant pour élaborer le matériel de formation et assurer la formation du personnel chargé de collecter, de traiter et de publier les informations.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1.3	Point d'information	C	31 décembre 2022	31 décembre 2027
Donateurs : CNUCED, TMEA				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Il n'existe pas de point d'information unique qui fournit des informations sur les réglementations, les redevances, les procédures et les formalités actuellement en vigueur au Burundi. Chaque agence possède un service de renseignement dans le domaine de sa compétence.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
- Mettre en place un point d'information unique				
- Equiper et former le personnel du bureau du point d'information				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 3	Décisions anticipées	C	31 décembre 2021	31 décembre 2027
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Il n'existe pas une réglementation officielle sur les décisions anticipées. En pratique, un utilisateur peut aller se renseigner auprès des douaniers et recevoir une réponse orale ou par courriel. À l'OBR un service spécialisé, dénommé la Direction chargée de service douanier et d'e-business traite toute question ayant trait aux opérations commerciales et informe les commerçants sur les règles en cours.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
- Créer un service en charge des décisions anticipées à l'OBR pour améliorer la mise en application des décisions anticipées				
- Formation du personnel et adoption des meilleures pratiques internationales dans le but de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'évaluation et des règles d'origine				
- Créer un cadre légal des décisions anticipées				
- Mettre en œuvre des mécanismes et procédures en matière de décisions alignées sur la loi de l'EAC et de l'AFE				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	31 décembre 2022	31 décembre 2027
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Après vérification, l'importateur ou l'exportateur est notifié du résultat. L'importateur est aussi notifié au cas où les marchandises sont retenues à travers le procès-verbal de la saisie.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
- Recruter un consultant pour mener une étude sur l'analyse du temps que la vérification peut prendre pour la réduction des délais de retard				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 5.3	Procédures d'essai	C	31 décembre 2024	31 décembre 2029
Donateurs : Union Européenne, COMESA, Banque Mondiale				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Cette disposition est mise en œuvre partiellement par le Bureau Burundais de Normalisation (BBN). Avec le projet régional MARKUP financé par l'UE, des infrastructures de qualité ont été récemment fournies aux laboratoires de BBN. Néanmoins, ces équipements restent insuffisants.				
Un projet de loi de la politique nationale qualité est en cours d'élaboration et attend son adoption par le Gouvernement.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
- Mettre en place un cadre légal relatif aux procédures d'essai				
- Equiper suffisamment les laboratoires du BBN, du Min agri, des Centres de transit				
- Créer un système de gestion de tous les laboratoires en charge des essais				
- Renforcement des capacités du personnel en charge des procédures d'essai				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation ou à l'exportation	C	31 décembre 2023	31 décembre 2028
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Pays dispose d'un Code général des impôts et taxes qui comportent les redevances, les exemptions, les exonérations et la déclaration.				
Les commerçants sont informés des redevances et impositions perçues à l'importation ou à l'exportation.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
- Recruter un consultant pour mener une étude sur l'évaluation de l'impact de l'harmonisation des taxes au niveau régional et international				
- Equiper les postes transfrontaliers				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins des traitements douaniers imposées l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation ou à l'exportation	C	31 décembre 2023	31 décembre 2026
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Pays dispose d'un Code général des impôts et taxes.				
Les commerçants sont informés des redevances et impositions perçues à l'importation ou à l'exportation.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
- Recruter un consultant pour mener une étude sur s'évaluation de l'impact de l'harmonisation des taxes au niveau régional et international				
- Equiper les postes transfrontaliers				
- Organiser des campagnes d'explication quand de nouvelles taxes ou redevances sur l'importation et exportation sont décidées				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7.1	Traitement avant arrivée	C	31 décembre 2022	31 décembre 2027
Donateurs : Organisation Mondiale des Douanes (OMD), CNUCED, TMEA				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
- L'Office Burundais des Recettes (OBR) met en œuvre cette disposition en utilisant la dernière version du système, le SYDONIA WORLD qui permet d'automatiser certains processus, dont notamment l'enregistrement des déclarations faites à distance et leur traitement en fonction du niveau de risque.				
- Le Pays dispose aussi d'une Etude Nationale sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises au Burundi élaborée avec l'appui de l'OMD.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
- Equiper les services techniques				
- Mettre en place un guichet unique du commerce extérieur				
- Construire et informatiser des bureaux à arrêt unique sur toutes les frontières de passage des marchandises				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7.2	Paiement par voie électronique	C	31 décembre 2023	31 décembre 2028
Donateurs : CNUCED, COMESA				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le processus de paiement par voie électronique a été entamé. La Banque dénommée FINBANK a été choisie comme banque pilote pour effectuer les paiements électroniques.				
Le pays ne dispose pas encore de réglementation proprement dite relative au paiement électronique, mais des textes de lois y relatifs existent et cette réglementation est en cours de préparation.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre légal - Organiser des ateliers à l'endroit des opérateurs économiques sur le paiement électronique 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7.4	Gestion des risques	C	31 décembre 2024	31 décembre 2029
Donateurs : Union Européenne, PNUD, COMESA				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Pays effectue la gestion des risques : la gestion des risques se fait selon les lignes directrices qui ont été développées et distribuées aux agents des Douanes. Plus de 80% des importations subissent une inspection physique. Une souplesse est toutefois prévue en prévoyant le déchargement à domicile pour quelques cas.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Equiper les services techniques à l'OBR - Former le personnel en charge de la gestion risques 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7.5	Contrôle après dédouanement	C	31 décembre 2024	31 décembre 2029
Donateurs : TMEA				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Pays effectue le contrôle après dédouanement: Des initiatives ont été mises en œuvre. Les besoins d'assistance techniques restent pertinents en particulier dans le domaine de la formation.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Equiper les services techniques à l'OBR - Recruter un consultant national pour former le personnel en charge du contrôle 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7.6	Etablissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	31 décembre 2022	31 décembre 2027
Donateurs : OMD				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Pays dispose s'est doté d'une Etude Nationale faite sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises au Burundi.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le mécanisme de contrôle à postériori - Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation pour les intervenants à la frontière 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7.9	Marchandises périssables	C	31 décembre 2024	31 décembre 2029
Donateurs : Cadre Intégré Renforcé, TMEA				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le pays dispose une plate-forme SYDONIA WORLD et SIGTAS qui facilite la livraison immédiate de marchandises périssables.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un terminal frigorifique et former le personnel qui y sera affecté - Promouvoir les moyens de protection des produits périssables 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	31 décembre 2024	31 décembre 2029
Donateurs : TMEA, CNUCED				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Il existe une franche collaboration entre les organismes présents aux frontières.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coopération entre les organismes présents aux frontières - Réhabiliter et construire les bureaux de douane sur toutes les frontières et les équiper - Renforcer la collecte et le traitement des données statistiques pour préparer une base de données informatisées sur tous les frontières du pays - Assurer le suivi et une sensibilisation régulière pour accélérer le mouvement des marchandises 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10.1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	31 décembre 2022	31 décembre 2027
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Pays a mis en œuvre partiellement la mesure relative aux formalités et prescriptions en matière de documents requis.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les ateliers de sensibilisation à l'endroit des opérateurs économiques sur l'importance des documents requis - Former le personnel 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10.3	Utilisation des Normes internationales	C	31 décembre 2022	31 décembre 2027
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Pays s'est doté d'un Bureau en charge des normes et du contrôle de la qualité qui a besoin du renforcement des capacités et d'équipements des laboratoires.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :				
<ul style="list-style-type: none"> - Equiper le BBN - Former le personnel 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10.4	Guichet unique	C	31 décembre 2024	31 décembre 2029
Donateurs: TMEA, CNUCED				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Des Initiatives pour la mise en place du guichet unique ont été initiées sur appui de CUNCED.				
Le Pays dispose d'un poste frontalier à arrêt unique de Kobero/Kabanga, Gasenyi /Nemba et Ruhwa et envisage assurer l'inter -connectivité des autres postes frontaliers en vue de raccourcir les délais des formalités d'importation et d'exportation des produits.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le guichet unique et lui doter de moyens en vue de raccourcir les délais des formalités d'importation et d'exportation des produits. - Renforcer les capacités du personnel chargé de faire fonctionner le guichet unique une fois mise en place - Equiper les bureaux des postes frontaliers du matériel informatique - Assurer l'inter- connectivité des postes transfrontaliers d'un internet à haut débit - Construire des bureaux à arrêt unique sur toutes les frontières - Former continuellement le personnel 				